

N° 2022/O2/62

**Question orale déposée par Josepha GIACOMETTI PIREDDA  
Au nom du groupe « Avanzemu »**

**OBJET : CYCLE DE DISCUSSIONS AVEC PARIS : QUEL PROJET PORTE PAR LES ELUS DE LA CORSE ?**

**QUEL POSITIONNEMENT POUR UN VERITABLE PROCESSUS A VOCATION HISTORIQUE ?**

Monsieur le Président du Conseil exécutif,

Il y a quelques semaines, après des années de déni, s'ouvrirait un processus de discussions entre la Corse et l'état français à la suite de l'assassinat d'Yvan Colonna, de la légitime indignation qu'il a provoquée et des mobilisations qui ont eu lieu.

À la suite d'une première rencontre le 21 juillet, un cycle de réunions thématiques a débuté le 16 septembre dernier.

Un constat s'impose aujourd'hui : alors que l'état a exposé un certain nombre de données relatives à la situation économique et sociale, à l'étude de différents statuts d'autonomie, et que d'autres réunions thématiques sont d'ores et déjà programmées la représentation élue de la Corse n'a toujours pas commencé à élaborer une réflexion concertée sur le projet qu'elle entend présenter.

Chacun ayant exprimé ses positions propres, celles-ci doivent être rapidement confrontées afin de déterminer les points de convergence et de divergence.

Corsica Libera a, ces dernières semaines, soumis au débat 10 points (avec bien entendu la libération des prisonniers politiques), parmi lesquels le statut fiscal et social pour faire écho à la thématique de la 1<sup>re</sup> réunion parisienne.

Ces 10 points ont pour socle :

- la reconnaissance du peuple Corse et de ses droits, point d'entrée de nos discussions en lieu et place des lignes rouges imposées par le gouvernement français et actées dans le compte-rendu faisant actuellement office de document de base de nos échanges.

- Une réforme de portée constitutionnelle avec l'octroi du pouvoir législatif dans un large périmètre de compétences. La démonstration étant faite depuis longtemps que nous ne pouvons agir efficacement à droit constant ;

Ce socle, c'est aussi celui validé par près de 70 % des Corses qui se sont prononcés aux dernières élections territoriales pour des listes ayant pour plus petit dénominateur commun la mise en œuvre d'une solution politique globale. Pour un véritable processus historique garant des intérêts de notre peuple sur sa terre. Ce socle constitue aujourd'hui le fait majoritaire, la base minimale.

Ceci, bien entendu, n'excluant pas pour autant la nécessité d'échanger entre tous les élus de la Corse, de ce que nous pourrions défendre ensemble et de ce que nous défendrons de façon dissociée.

Pour cela il apparaît donc urgent de mettre en place une instance de travail réunissant toutes les sensibilités de l'Assemblée de Corse et qui nous permette d'arrêter en Corse la base et les contours du projet qui sera porté à Paris.

Monsieur le Président du Conseil exécutif, pouvez-vous à ce stade nous faire connaître votre position ?